

# L'affaire Luperto est aussi politique

JUSTICE Même s'il est d'ordre strictement privé, le dossier a des implications publiques

- ▶ Le président sortant du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait un petit pas de côté.
- ▶ Le socialiste Philippe Courard le remplacera au perchoir de la rue Royale.
- ▶ Mais le Namurois reste pleinement député wallon et bénéficie toujours de l'immunité parlementaire.

**E**ntendons-nous : les faits mis à charge de Jean-Charles Luperto ne concernent que la vie privée de l'homme politique namurois. Ces suspicions d'outrage public aux mœurs en présence de mineurs de moins de seize ans n'ont aucun rapport avec sa carrière politique, sauf développement ultérieur, bien improbable. Mais les révélations du week-end, confirmées par le parquet de Namur avec toute la réserve requise, ont sidéré la communauté politique qui doit en quelque sorte gérer l'après-Luperto.

**1 Politique dès le début.** Dès réception du premier procès-verbal dressé par la police, le procureur du Roi de Namur a perçu le caractère délicat et inhabituel du dossier dont il héritait. On était en mai 2014, à quelques jours des élections. L'homme incriminé pour des faits de mœurs, Jean-Charles Luperto, est à ce moment tête de liste wallonne dans l'arrondissement de Namur. Vincent Macq reconnaît avoir pris des précautions. « Dans un cas comme celui-là, on prend vite conscience des enjeux, on réfléchit, a expliqué le procureur. Il ne faut pas foncer tête baissée. On se dit qu'il faut éviter de tomber dans un piège. » D'autant plus qu'à cette époque, les faits étaient limités à une seule journée d'avril. En période pré-électorale, imaginer une possible cabale à l'égard d'un candidat en vue était la moindre des choses. La suite de l'enquête a

permis de déterminer des délits supposés à quatre dates différentes, avant mais aussi après les élections.

**2 Des réactions sages.** L'embarras du monde politique s'est illustré par des réactions stupéfiantes et très mesurées. Pas de curée contre le député wallon Luperto qui n'est que suspecté des faits qui lui sont reprochés. Le PS s'est contenté de prendre acte de la décision prise par le Namurois d'effectuer un pas de côté. Les institutions concernées (parlement et commune) pourront continuer à fonctionner normalement. Pour l'opposition MR, le député Pierre-Yves Jeholet pense que « la démission représente pour Jean-Charles Luperto le meilleur moyen d'assurer sa défense, mais c'était aussi un acte nécessaire pour préserver la crédibilité et l'image de l'institution ».

**3 Une réaction minimale.** En renonçant à la présidence du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en se déclarant bourgmestre empêché de sa commune de Sambreville, Luperto a-t-il posé des gestes forts ? Tout est relatif. Il doit lui en coûter bien sûr et l'opinion lui saura gré d'abandonner deux postes en vue. La dimension « représentation » de ces fonctions rendait leur exercice impossible. Mais ce faisant, le député régional ne perd aucun privilège dû à son statut d'élu. Et l'on a vu ailleurs qu'un bourgmestre empêché peut parfaitement rester aux commandes de

sa commune. Officiellement, Daniel Liselele, premier échevin, prend le relais.

**4 La présidence.** Le parti socialiste a réagi rapidement à la démission de Jean-Charles Luperto de la présidence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a demandé dès mardi au député Philippe Courard de monter au perchoir. L'homme occupait pourtant une position en vue : chef du groupe PS au parlement wallon, une fonction pour laquelle il avait fait part de tout son engagement dans une récente (et dernière à ce titre) interview au *Soir*. Le parlement wallon se réunit ce mercredi. Les socialistes devront se choisir un autre leader.

**6 Député encore et toujours ?** Luperto est toujours député régional. Il bénéficie donc de l'immunité parlementaire. Une protection certes, mais relative : si le dossier à charge reste solide, la justice demandera aux deux parlements dont le Namurois est membre de la lever. Ce serait le cas en cas de renvoi vers des instances judiciaires ou en vue d'une privation de liberté.

**7 Et maintenant ?** La carrière politique de Jean-Charles Luperto est chancelante. Seul avantage : l'absence de toute échéance électorale pendant plusieurs années. Mais l'élu aurait beaucoup de mal à se remettre d'une inculpation et encore plus d'une condamnation, en regard notamment de la nature des faits. ■

ÉRIC DEFFET

## BIO EXPRESS

**Une étoile montante du PS**

Agé de 40 ans, M. Luperto, licencié en journalisme de l'ULB, qui a suivi aussi une formation en criminologie, siège au parlement wallon depuis 2004. Il avait auparavant été, à partir de 1999, collaborateur parlementaire du groupe socialiste de la Chambre avant de devenir, en 2001, premier échevin dans sa commune, Sambreville.

Président du Centre hospitalier régional du Val de Sambre à la même époque, il a, comme député wallon, présidé la commission de l'emploi, de l'économie, de la formation, du commerce extérieur et du patrimoine.

Elu bourgmestre de Sambreville en 2006, il décroche plus de 15.000 voix de préférence dans sa circonscription aux dernières élections régionales.

Il avait accédé à la présidence du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles après les élections régionales de 2009 et le PS l'avait reconduit dans cette fonction après le scrutin du 25 mai dernier.

Il a donc démissionné lundi après avoir fait l'objet des quatre plaintes dont il est question par ailleurs. (D'après Belga.)

## Il admet avoir fréquenté les lieux mais nie tout exhibitionnisme

Jean-Charles Luperto devrait être entendu jeudi par le juge d'instruction namurois Philippe Olivier, chargé de l'enquête censée éclaircir les faits de mœurs imputés par divers témoins à l'homme politique – les faits, s'ils sont avérés, tomberaient sous le coup de l'article 385 du Code pénal qui sanctionne l'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans, délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison.

Lundi, le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, a précisé que cette enquête avait été ouverte à la suite d'un premier procès-verbal adressé à son office en mai dernier. Depuis, divers témoins ont été auditionnés et d'autres faits ont été rapportés aux autorités judiciaires : le procureur namurois évoque, à ce stade, quatre faits distincts survenus au même endroit – il s'agirait de la station-service « Total », située à Spy, le long de l'autoroute E42 – entre les mois d'avril et d'août de cette année. Le dossier a été mis à l'instruction le 14 octobre.

« Les indices étaient suffisants pour ordonner des perquisitions », a poursuivi Vincent Macq. Quatre perquisitions ont, à ce jour, été effectuées : deux ont été menées dimanche, au domicile privé de M. Luperto et à l'administration communale de Sambreville, deux autres ont eu lieu ce lundi, dans les locaux du groupe PS au parlement wallon, à Namur, et dans le bureau occupé à Bruxelles par Jean-Charles Luperto au parlement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles.

Les enquêteurs ont emporté du matériel informatique qui sera analysé. Jean-Charles Luperto n'a pas encore été auditionné. Il a toutefois reconnu, par l'intermédiaire de ses avocats, avoir fréquenté l'aire d'autoroute afin d'y faire des rencontres, l'endroit étant connu – comme beaucoup d'aires autoroutières – pour être un haut lieu de la drague homosexuelle. « Mais il conteste formellement s'être

*jamais exhibé en présence de qui que ce soit, majeur ou mineur*, précise toutefois l'un de ses avocats, M<sup>re</sup> Marc Preumont. *Il est donc atterré d'apprendre ce qui lui est reproché. Et il entend désormais qu'on lui dise qui l'aurait vu faire quoi, quand, où et comment. D'autant que le parquet évoque quatre faits distincts : cela semble énorme...* », ajoute l'avocat.

Au passage, M<sup>re</sup> Preumont s'étonne de l'importance des moyens mis en œuvre par la police lors des perquisitions – il parle « *de moyens d'investigation hors norme* » – et de « *l'orchestration* » qui semble, dit-il, avoir sous-tendu le traitement médiatique de l'affaire : « *C'est un simple constat dont je ne tire pas de conclusions*, dit-il. *Mais il n'est quand même pas banal que l'information soit portée à la connaissance des médias au moment même où les enquêteurs s'appêtent à mener leurs premières perquisitions : cela suscite toutes sortes de craintes et cela pose toutes sortes de questions.* » ■

St. D.